

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2010

L'an 2010, le 9 avril à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian Bago, Maire, en présence de Madame Louisa Loyer, Adjointe, de Monsieur Armand Dedieu adjoint, de Madame Anne Bernstein, de Messieurs Gérard Barrier, Jean-Pascal Descamps, Dominique Fasse et Michel Noirault formant la majorité des membres en exercice.

Mesdames Dorothée Boudine et Catherine Van Isacker sont absentes excusées. Monsieur Georges Masfranckx est absent excusé. Pouvoir de Madame Dorothée Boudine à Madame Louisa Loyer et pouvoir de Madame Catherine Van Isacker à Monsieur Armand Dedieu. Pouvoir de Monsieur Georges Masfranckx à Monsieur Christian Bago

Le secrétaire de séance est Jean-Pascal Descamps.

1. Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 5 février 2010

2. Finances

A/ Compte Administratif 2009 de la commune et Compte de gestion du Comptable

Les membres du Conseil.

- statuant sur le compte administratif de la commune et le compte de gestion du comptable,
- après s'être fait présenter les comptes de l'exercice considéré,
- remarque la concordance de ces comptes tant en dépenses qu'en recettes,
- approuve à l'unanimité ces deux comptes,
- donne acte au maire de la présentation du compte administratif 2009 de la commune et du compte de gestion du comptable.

Les vues d'ensemble sont ci-après annexées.

B/ Vote du taux des 4 taxes directes locales pour 2010

Le Maire propose au Conseil la reconduction des taux antérieurs, à savoir:

- | | |
|---|--------|
| - Taxe d'habitation: | 5.78% |
| - Taxe Foncier Bâti: | 7.58% |
| - Taxe Foncier non Bâti: | 40.67% |
| - Taxe professionnelle – Taux compensation Relais : | 5.87% |

Le produit attendu s'élève à 83 761 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve la reconduction des taux affectés aux taxes locales pour l'exercice 2010.

C/ Résultat de l'exercice 2009 de la commune après vote du compte administratif et affectation sur l'exercice 2010

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Christian Bago, Maire,

Après avoir entendu le résultat de l'exercice 2009 et constaté la concordance avec le compte de résultat du comptable,

Constatant que le résultat de l'exercice présente:

- un excédent de fonctionnement de	42 500.20 euros
- un excédent d'investissement de	203 677.01 euros
- un besoin de financement investissement de	2 337.09 euros

Décide d'affecter le résultat comme suit:

- Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé :	0 euros
- Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté :	42 500.20 euros

D/ Budget Primitif 2010

Monsieur Armand Dedieu présente au Conseil le budget primitif 2010 et donne lecture des dépenses et des recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Après étude, le budget primitif est adopté à l'unanimité et résumé dans les vues d'ensemble ci-après annexées

3/ Concours du Receveur Municipal- Attribution d'indemnité

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes et Etablissements Publics Locaux pour la confection des documents budgétaires;

Décide:

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'exercice 2009
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à Monsieur Jean-Marie Duhamel, receveur municipal

Le taux de l'indemnité pour l'exercice 2010 sera soumis à une nouvelle délibération.

4/ Activité des Syndicats

A/ Syndicat des collèges de Marines et Vigny

- Vote du budget primitif 2010
- La construction du gymnase de Vigny est retardée en raison de la contractualisation des aides du Conseil Général.

B/ SMIRTOM

- Vote du budget primitif 2010
- Etude d'optimisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés : Il est envisagé de faire les collectes toutes les deux semaines.

C/Syndicat de la Gendarmerie

Les travaux de construction de la future gendarmerie sont estimés à environ 6.000 000 d'euros.

La participation des communes est évaluée à 2 € parhabitant.

D/ SIRSBHN

Une réunion pilotée par notre Député Monsieur Philippe Houillon a permis à Monsieur Bago et Monsieur Dedieu de rencontrer Monsieur Brison, Inspecteur d'Académie du Val d'Oise.

L'objectif à atteindre pour conserver la quatrième classe (école élémentaire de Bréançon) est de 75 enfants. Cette information devra être communiquée à l'Inspection Académique pour la deuxième quinzaine de mai. Dans le cas où le nombre d'élèves inscrits serait inférieur la classe sera supprimée.

Le conseil est informé des efforts fournis par les parents. En complément le maire propose de sensibiliser les communes voisines sur la problématique de Bréançon par l'envoi d'un courrier.

A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition.

5. Office du Tourisme

A la demande de la présidente de l'office du Tourisme un délégué suppléant doit être désigné. Madame Louisa Loyer a été élue à l'unanimité

6. Association ABCD

A l'occasion des 20 ans de l'association, les dirigeants nous ont sollicités afin d'obtenir une subvention exceptionnelle pour organiser une manifestation à la hauteur de l'évènement. Le maire propose soit de doubler la subvention annuelle de 610 € (1220 pour l'année) ou une subvention supplémentaire de 1000 € (1610 €). Le conseil, après en avoir délibéré et à la majorité (10 pour, 1 contre) accorde la subvention supplémentaire de 1000 euros.

7. Divers

- Future place de la mairie : Le conseil, à l'unanimité, a décidé la suppression de la cabine publique de France Télécom.
- Tennis du Rosnel – mise en vente par la Famille Bénard- : Monsieur Guidon résidant en face a demandé à la mairie d'acheter ce court de tennis. En raison des investissements importants engagés par la commune pour les 2 ans à venir, les finances de la commune ne permettraient pas cet achat. Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis défavorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures